



**VSPB · FSFP**

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter  
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police  
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

## **Prise de position sur la décision du Conseil national**

### **Motion relative aux services de sécurité privés (CN Max Chopard-Acklin)**

Lucerne, le 8 mars 2011

## **Unifier la réglementation pour les services de sécurité privés!**

**pd – C'est avec satisfaction que la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP) a pris acte de l'approbation de la motion concernant l'instauration de règles unifiées applicables aux services de sécurité privés. « En acceptant cette motion, le Conseil national a donné un signal clair : il veut enfin une réglementation sur les services de sécurité privés étant valable pour l'ensemble de la Suisse et qui soit également appliquée », déclare Max Hofmann, secrétaire général de la FSFP.**

La semaine dernière, le Conseil national a approuvé la motion Chopard intitulée « Services de sécurité privés. Système national uniforme d'autorisation et de contrôle », à un score sans appel de 109 voix contre 55. **Le mandat est clair** : le Conseil fédéral doit, en accord avec les cantons, proposer des mesures applicables permettant d'instituer un système d'autorisation et de contrôle étant unifié et équivalent pour les entreprises de sécurité privées. « Par cette motion, nous voulons aboutir à un standard de qualité élevé et uniforme pour tous les fournisseurs de services de sécurité privés. Simultanément, les tâches de police souveraine – comme par exemple l'émission des amendes ou les arrestations - ne devront pas être transférées à des entreprises privées », souligne Max Chopard-Acklin, conseiller national et président de l'Intergroupe parlementaire police et sécurité.

### **La nécessité d'une action n'est pas contestée**

Le Conseil national et le Conseil fédéral sont d'accord sur le fait qu'il existe un besoin de coordination dans ce domaine pour l'ensemble de la Suisse. Ils sont toutefois divisés sur la procédure à appliquer pour y parvenir. Le Conseil fédéral désire attendre les résultats des efforts d'harmonisation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Celle-ci a adopté, l'automne dernier, un nouveau concordat sur les entreprises de sécurité privées. La CCDJP a invité tous les cantons à adhérer dans un délai de deux ans soit à ce concordat, soit au concordat romand appliqué par les cantons de la Suisse francophone. Le motionnaire a rétorqué à cela que la réglementation actuelle applicable au niveau des cantons ou du concordat présente encore des lacunes, voire même qu'elle est insuffisante - particulièrement si une adhésion n'est que facultative. La décision du Conseil national exprime



VSPB · FSFP

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter  
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police  
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

clairement qu'une solution uniforme à caractère obligatoire doit être trouvée rapidement pour l'ensemble de notre pays. La FSFP a toujours insisté sur le fait qu'une solution de concordat peut être soutenue, à condition qu'elle soit appliquée par tous. Avec la décision du Conseil national, ce processus pourrait être accéléré. L'affaire est maintenant entre les mains du Conseil des Etats.

---

**Pour de plus amples informations :**

Max Hofmann, secrétaire général de la FSFP, tél. 076 381 44 64

Max Chopard-Acklin, conseiller national, président de l'Intergroupe  
parlementaire police et sécurité, tél. 079 786 22 29